



# Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

## RAPPORT DU MAIRE PAR INTÉRIM SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, j'aimerais, dans les pages qui suivent, vous faire rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 ainsi que de la rémunération des élus.

### I - Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 et le rapport de l'auditeur indépendant.

#### A) États des résultats des activités de fonctionnement au 31/12/2019. (Page 2 du sommaire)

Revenus totaux :	2 161 503 \$
Charges totales :	(2 201 452 \$)
<hr/>	
Excédent de l'exercice de fonctionnement :	(39 949 \$)
Amortissement (dépréciation sur les immobilisations) :	398 032 \$
Activités d'investissement :	(684 636 \$)
Utilisation des excédents	52 904 \$
Remboursement de la dette	(78 189 \$)
<hr/>	
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales :	(351 838 \$)



## Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

(pages 4 et 5 du sommaire)

Les revenus de La Municipalité proviennent en grande partie de la taxation foncière (1 964 949\$) alors que les dépenses ou charges importantes sont l'administration générale (523 251\$), la sécurité publique (413 541\$), la voirie (500 475 \$) et l'hygiène du milieu (562 745\$).

**Les activités d'investissements de 684 636\$** concernent les montants investis pour l'Abri pour l'abrasif, les frais d'ingénierie et les travaux sur les chemins Middle et WolfeRidge, l'achat d'un camion (4 saisons) et les frais d'étude pour le projet d'eau potable et d'égout au village. Quant à l'utilisation des excédents, elle porte sur les dépenses en cours d'année qui n'étaient pas prévues dans le budget 2019.

### B) État de l'excédent non affecté accumulé au 31 décembre 2019

Excédent non affecté au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 :	560 071 \$
Affectations : Excédent affecté	<b>(101 473 \$)</b>
Investissements	(458 598 \$)
<b>Excédent (déficit) au 31 décembre 2019 :</b>	<b>(351 838 \$)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>(351 838 \$)</b>

### C) Rapport de l'auditeur indépendant.

Le rapport de l'auditeur indépendant, en date du 12 juin 2020, indique que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité. Ce rapport peut être consulté au bureau municipal. À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image de la situation financière de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.



## *Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville*

### II - **La rémunération des élus.** (RF page 13, S45)

Pour l'année 2019, conformément à la *Loi sur la rémunération des élus municipaux* ainsi qu'au règlement numéro 2018-19 sur le traitement des élus, la rémunération de base de la mairesse a été de 13 236\$ et son allocation de dépenses a été de 6 618\$. La rémunération annuelle des membres du conseil suivant : Mme Karine Beaudin, M. Serge Beaudoin, M. David Adams a été de 4 412\$ et leur allocation de dépenses a été de 2 206 \$. La rémunération de base de M. Gérald Grenon a reçu une rémunération de base de 4 929\$ et son allocation de dépenses a été de 2 206\$, et M. Chad Whittaker a reçu une rémunération de base de 5 909\$ et son allocation de dépenses a été de 2 567\$, Mme Lyne Côté, a reçu une rémunération de base de 4 498\$ et son allocation de dépenses a été de 2 206\$, la différence s'explique par la participation au comité de la Régie intermunicipale de l'eau pour M. Grenon, M. Whittaker et Mme Côté.

De plus, à titre de membre du Conseil de la MRC du Haut-Richelieu, la mairesse a reçu une rémunération de base de 3 576 \$ et une allocation de dépenses de 1 788\$.

M. Serge Beaudoin, maire par intérim

Le 11 août 2020